

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année universitaire 2021-2022

BULLETIN DES DÉCISIONS n° 4

Séance du 11 mars 2022

BULLETIN DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

Votants : 29

Membres présents : 21

Membres représentés : 8

- **COMPTE FINANCIER 2021.**

Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2021.

- **AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE FINANCIER ET DES COMPTES DE REPORT À NOUVEAU.**

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 à hauteur de 9 071 360 € en réserves (UNICAEN : 6 772 628 € ; BAIM : 2 298 732 €) et décide d'affecter les comptes de report à nouveau en réserves selon la répartition suivante : UNICAEN : 14 076 455 € ; BAIM : 2 296 140 €.

- **PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET DE REMISES GRACIEUSES.**

Le Conseil d'Administration accepte les propositions d'admissions en non-valeurs et de remises gracieuses pour un montant total de 3 046,15 euros.

- **VOIE TEMPORAIRE D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS.**

Le Conseil d'Administration approuve les modalités temporaires d'accès au corps des professeurs des universités proposées ([Annexe 1](#)).

- **RÉGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS.**

Le Conseil d'Administration approuve les modalités relatives au régime indemnitaire des personnels et enseignants et chercheurs proposées ([Annexe 2](#)).

- **DÉMARCHE HRS4R (STRATÉGIE EUROPÉENNE DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA RECHERCHE).**

Le Conseil d'Administration approuve l'adhésion de l'Université à la charte européenne du chercheur et au code de conduite pour le recrutement des chercheurs ainsi que l'engagement de l'Université dans la démarche de labélisation associée.

- **PROJET DE CRÉATION D'UN RÉSEAU D'UNIVERSITÉS EUROPÉENNES.**

Le Conseil d'Administration soutient le projet de constitution d'un réseau d'universités européennes, nommé EU-ACROSS (European University Alliance for Cross-Territorial and Cross-Disciplinary Actions), établi entre l'université d'Umeå (Suède), le consortium d'universités de Laponie (Finlande), l'université de Valladolid (Espagne), l'université de Sienne (Italie), l'université de Fribourg (Suisse), l'université de Pardubice (République tchèque), l'université de Skopje (Macédoine) et l'université de Caen Normandie.

- **ACCEPTATION DE PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil d'Administration approuve le plan de financement pour la recherche proposé ([Annexe 3](#)).

- **OUVERTURE DU D.U. CONSEIL PATRIMONIAL AGENCE.**

Le Conseil d'Administration autorise l'ouverture du D.U. Conseil Patrimonial agence à la rentrée 2022.

- **OUVERTURE DU PARCOURS GEIPI AU SEIN DES LICENCES MÉCANIQUE, EEEA, SCIENCES DE LA VIE ET SCIENCES POUR LA SANTÉ.**

Le Conseil d'Administration autorise l'ouverture du parcours GEIPI au sein des Licences Mécanique ; Electronique, énergie électrique, automatique ; Sciences de la Vie ; Sciences pour la santé.

- **MAQUETTES DU DEUST PRÉPARATEUR/TECHNICIEN EN PHARMACIE.**

Le Conseil d'Administration approuve les maquettes du DEUST Préparateur, Technicien en pharmacie.

- **MODIFICATION DES PARCOURS DE BUT 2.**

Le Conseil d'Administration approuve les modifications des parcours de BUT 2 proposées : - remplacement d'un parcours en spécialité Techniques de commercialisation ; - abandon d'un parcours dans la spécialité Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique et dans la spécialité Informatique ; - non reconduction de la licence professionnelle Métiers du tourisme.

- **MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LA NOUVELLE OFFRE DE FORMATION 2022-2027.**

Le Conseil d'Administration approuve les modifications de l'organisation des enseignements de la nouvelle offre de formation proposées : - Master Contrôle de gestion et audit organisationnel, parcours contrôleur de gestion business partner et amélioration continue ; - Licence 2 et Licence 3 LLCER, parcours anglais ; Licence 1 LLCER, parcours espagnol, Licence 3 LLCER, parcours études nordiques.

- **ACCÈS AUX FORMATIONS DE MASTERS : MODALITÉS DE RECRUTEMENT (AJUSTEMENTS) ET CALENDRIER DE RECRUTEMENT EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE MASTER.**

Le Conseil d'Administration approuve les ajustements des modalités de recrutement et le calendrier de recrutement en 1^{ère} année de master ([Annexe 4](#)).

- **DISPOSITIFS DE SOUTIEN « OUI SI » 2022-2023.**

Le Conseil d'Administration approuve les dispositifs de soutien « oui si » pour l'année universitaire 2022-2023.

- **MODIFICATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022.**

Le Conseil d'Administration approuve la modification du calendrier universitaire 2021-2022 proposée ([Annexe 5](#)).

- **SUBVENTIONS SUR LE FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES.**

Le Conseil d'Administration approuve les subventions sur le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes proposées ([Annexe 6](#)).

Fait à Caen, le 14 mars 2022

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

**Proposition soumise à l'avis du Comité technique du 24 février 2022
Conseil d'administration du 12 mars 2022**

Le conseil d'administration de l'université de Caen Normandie,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences ;
- Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 fixant pour l'année 2021 et l'année 2022 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés (NOR ESRH2137161A) ;
- Vu l'arrêté du 7 février 2022 fixant certaines modalités de la procédure de promotion interne prévue par le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés (NOR ESRH2203231A)
- Vu les modifications des lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation relatives à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Délibère :

Article 1 – Pour les campagnes 2021 et 2022, l'Université prend en compte les lignes directrices de gestion ministérielles. Celles-ci sont complétées des éléments suivants :

Article 2 – L'Université dispose, en application des dispositions de l'arrêté du 20 décembre 2021 de 7 possibilités de promotion au titre de 2021 et de 9 possibilités de promotion au titre de l'année 2022.

Article 3 – Les sections CNU dans lesquelles il existe un vivier de maîtres de conférences éligibles affectés dans une unité de recherche de l'établissement ont été identifiées après une campagne de fiabilisation du recueil des habilitations à diriger les recherches.

Les sections dans lesquelles sont ouvertes des promotions sont celles dans lesquelles, à l'échelle de l'établissement, la proportion de professeurs d'université parmi les enseignants-chercheurs est la plus faible.

Lorsque le ratio professeurs/ensemble des enseignants-chercheurs est inférieur ou égal à 20%, la section est ouverte au recrutement quelque soit le nombre de maîtres de conférences éligibles.

Lorsque le ratio est supérieur à 20%, la section est ouverte au recrutement au titre de 2021 ou 2022 si au moins deux maîtres de conférences ont été identifiés comme éligibles.

Article 4 – Au titre de 2021, les promotions sont ouvertes dans les sections 61, 08, 06, 31, 64, 87 et 69.

Article 5 – Au titre de 2022, les promotions sont ouvertes dans les sections 05, 63, 68, 32, 60, 28, 01, 74 et 09.

Article 6 – Les directeurs de composante d’affectation des candidats et les directeurs de l’Unité de recherche à laquelle appartiennent les candidats exprimeront un avis qui pourra être très favorable, favorable ou réservé après les évaluations par le CNU et avant les auditions par les comités d’audition.

Article 7 – Les comités d’audition seront nommés par le président pour chaque section. Les Vice-président Recherche ont vocation à y représenter le président. Les représentants de la section seront nommés sur proposition des assemblées consultatives de section parmi les professeurs des universités de l’établissement ou éventuellement parmi des professeurs des universités de la section extérieurs à l’Université de Caen Normandie.

Article 8 – Le président de l’Université consultera le Conseil d’administration restreint aux professeurs d’universités et personnels assimilés avant d’établir la liste des candidats dont la nomination est proposée.

Article 9 – Les présentes dispositions valent pour les campagnes 2021 et 2022. Les dispositions relatives aux campagnes suivantes feront l’objet d’un réexamen par le Comité social d’administration et le Conseil d’administration.

Proposition soumise à l'avis du Comité technique du 3 mars 2022 Conseil d'administration du 12 mars 2022

Le conseil d'administration de l'université de Caen Normandie,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (ESRH2127127A) ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles du 14 janvier 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
- Vu le référentiel d'équivalences horaires des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'Université de Caen Normandie ;

Délibère :

Article 1 – Pour l'année 2022, l'Université prend en compte les lignes directrices de gestion ministérielles. Celles-ci sont complétées des éléments suivants :

Article 2 – Les primes pour charges administratives définies dans le référentiel d'équivalences horaires des enseignants-chercheurs et des enseignants, lorsqu'elles bénéficient à des professeurs des universités ou à des maîtres de conférence, sont transposées à compter du 1^{er} septembre 2022 dans la composante liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières pour les mêmes montants (vice-présidence et vice-présidence déléguée, direction d'UFR et direction de l'IAE).

Article 3 – Une prime liée à la direction des unités de recherche est créée à compter du 1^{er} septembre 2022 pour un montant annuel brut de 2 400 € au titre de la composante liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières.

Article 4 – La prime individuelle prévue au 3^o de l'article 2 du décret n°2021-1895 est organisée pour l'année 2022 dans les conditions ci-dessous :

La prime individuelle pourra bénéficier à 68 enseignants-chercheurs, sans distinction de corps :

- 50% des primes individuelles seront attribuées au titre de l'activité scientifique. Leur montant annuel brut sera de 5 000 € ;
- 30% des primes individuelles seront attribuées au titre de l'investissement pédagogique. Leur montant annuel brut sera de 3 600 € ;
- 20% des primes individuelles seront attribuées au titre de l'accomplissement de tâches d'intérêt général et au titre de l'ensemble des missions. Leur montant annuel brut sera de 3 600 €.

Les primes individuelles accordées au titre de l'année 2022 sont accordées pour une durée de trois ans dans les conditions définies ci-dessus.

Article 4 – Le président de l'Université consultera le Conseil d'administration restreint avant d'établir la liste des bénéficiaires de la prime individuelle.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Article 5 – Les présentes dispositions valent pour l'année et feront l'objet d'un réexamen par le Comité social d'administration et le Conseil d'administration pour les prochaines campagnes.



Normandie Université

Campus 1
Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5
02 31 56 55 74
drh@unicaen.fr
www.unicaen.fr



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Direction de la Recherche et de
l'Innovation (DRI)

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Lancé en 2015, ce programme collectif de recherche vise à inventorier dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne tous les éléments du dernier conflit qui sont conservés, disparus ou enfouis, et à en restituer la cohérence historique. Il vise particulièrement à étudier les différents éléments dans l'histoire du conflit et leur place dans les dispositifs militaires. Il porte donc aussi bien sur les vestiges liés à l'Occupation que sur les vestiges alliés ou les traces et aménagements témoignant du vécu du conflit par les victimes civiles.

Ce projet répond à un besoin urgent de gestion de ce patrimoine rencontré par tous les acteurs, qu'ils soient historiens, archéologues, élus ou passionnés. La mise en œuvre d'une cartographie constitue un objectif fondamental de ce projet initié par des chercheurs de la DRAC (Archéologie et Conservation des Monuments Historiques), de l'université de Caen (MRSH-Histémé), de l'Inrap et de la Région Normandie. Elle s'articule aussi étroitement avec la démarche partenariale portée par la Région Normandie visant à obtenir l'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial, dans la mesure où elle permet de constituer un outil inégalé de connaissance et de gestion de ce patrimoine.

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande DRAC Fonctionnement UNICAEN	Autofinancement (CD14-CD50) UNICAEN
Demande de subvention DRAC 2022	MRSH / HISTEME / François ROUQUET	Patrimoine des vestiges de la Seconde Guerre mondiale en Normandie DRAC Normandie, UNICAEN 01/01/2022 – 31/12/2022	Total : 52 500€	Total : 41 000€	Total : 11 500 €

Avis de la Commission de la Recherche du 08/03/2022 :
Avis Commission du pilotage financier du 08/03/2022 :
Décision du Conseil d'Administration du 11/03/2022 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Tableau n°1 : Recrutement en première année de Master, dates de campagnes, modalités de sélection et éléments pris en considération pour l'année universitaire 2022-2023 :

Composante	Mention	Parcours	Modalités de sélection (dossier et/ou entretien, prérequis, concours, ...) Recrutement sur dossier ou Recrutement sur entretien ou Recrutement sur dossier puis entretien pour l'ensemble des candidats ou Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape	Mentions de Licences conseillées pour intégrer le Master	Attendus : ensemble des connaissances et compétences requises pour réussir dans cette formation (limités à 200 caractères, espaces compris)	Dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de recrutement : - dépôt de candidatures	Éléments pris en considération lors : De l'examen du dossier De l'entretien	Composition de la commission de recrutement - Nombre et qualité des membres (3 membres au minimum parmi les enseignants-chercheurs et enseignants participant à la formation)
SEGGAT	Economie Appliquée (co-accréditation avec les Universités de Rouen et du Havre)	Advanced Applied Economics	Recrutement sur dossier puis sur entretien pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première étape du dossier	Economie MIASHS Mathématiques appliquées Mathématiques	-Avoir des capacités et un intérêt pour la modélisation mathématique et économétrique des phénomènes économiques -Pouvoir suivre des enseignements entièrement dispensés en langue anglaise	Calendrier national (date à venir)	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.	Nicolas DROUHIN (PU Caen); Nicolas ABBAD (MCF Rouen); Vincent IEHLE (PU ROUEN); Boniface MBIH (PU CAEN); Jean-Sébastien PENTECOTE (PU CAEN); Natacha RAFFIN (PU ROUEN); Fabrice VALOGNES (PU CAEN)

CALENDRIER DES SELECTIONS EN 1^{ERE} ANNEE DE MASTER – CFVU DU 02/03/2022.

Campagne principale :

- 25 avril au 27 mai 2022 : Dépôt des candidatures (phase principale)
- 30 mai au 24 juin 2022 : Notification aux étudiants des réponses à leurs demandes d'admission.
- 1^{er} au 8 juillet 2022 : Inscriptions des candidats admis (s'ils disposent à cette date des pièces nécessaire)
- A partir du 9 juillet 2022 : Démission des candidats non-inscrits
- A partir du 9 juillet 2022 : Etudes des saisines rectorales (étudiants en situation de Handicap)
- 11 et 12 juillet 2022 : Appel des candidats sur listes complémentaires
- 13 et 14 juillet 2022 : Confirmation des candidats
- 20 et 21 juillet 2022 : Inscription des candidats ayant confirmé (7 jours)

Calendrier des sélections en 1ere année de Master - Rentrée 2022 - Dates dérogatoires pour la FA/FC - CFVU du 02/03/2022

Composantes	Dates campagnes	Mention/Parcours
es Economiques, de Gestion, de Geographie et d'Amenagement ; (SEGGAT)	14/02/2022 - 31/05/2022	Master 1 Controle de Gestion et audit organisat P. Controleur de gestion Business Partner & Amelioration Continue (BPAC) - FA + FC
es Economiques, de Gestion, de Geographie et d'Amenagement ; (SEGGAT)	28/04/2022 - 15/06/2022	Master 1 Entreprenariat et Management de Projets P. Ingenierie des Projets Entrepreneuriaux (IPE) - FC
es Economiques, de Gestion, de Geographie et d'Amenagement ; (SEGGAT)	25/04/2022 - 15/05/2022	Master 1 Geo., aménagement, envt. et developpement P. Territoires en transition : metiers du diagnostic et du dev. - FC
es Economiques, de Gestion, de Geographie et d'Amenagement ; (SEGGAT)	25/04/2022 - 15/05/2022	Master 1 Geo., aménagement, envt. et developpement P. Environnement, risques et diagnostics territoriaux - FC
e universitaire de Management	14/02/2022 - 23/03/2022	Master 1 Controle de Gestion et Audit Organisationnel P. Cont. de Gestion et Pilotage Digital de la Performance (CGPGP) - FA
e universitaire de Management	14/02/2022 - 30/06/2022	Master 1 Controle de Gestion et Audit Organisationnel P. Cont. de Gestion et Pilotage Digital de la Performance (CGPGP) - FC
e universitaire de Management	21/02/2022 - 29/04/2022	Master 1 Controle de Gestion et Audit Organisationnel - a Evreux (FA/FC)
e universitaire de Management	14/02/2022 - 18/03/2022	Master 1 Monnaie, Banque, Finance, Assurance P. Charges d'Affaires Entreprises et Institutions (CAEI) - FA+FC
e universitaire de Management	14/02/2022 - 18/03/2022	Master 1 Monnaie, Banque, Finance, Assurance P. Responsable de clientele Professionnels et Agri (RCPA) - FA + FC
e universitaire de Management	14/02/2022 - 30/06/2022	Master 1 Comptabilite, Controle, Audit (Formation continue)
e universitaire de Management	14/03/2022 - 25/04/2022	Master 1 Comptabilite, Controle, Audit (Apprentissage)
e universitaire de Management	14/02/2022 - 18/03/2022	Master 1 Gestion de patrimoine
e universitaire de Management	15/03/2022 - 08/05/2022	Master 1 Gestion de Production Logistique Achat

e universitaire de Management	14/02/2022 - 23/03/2022	Master 1 Gestion des Ressources Humaines - FA
e universitaire de Management	14/02/2022 - 03/06/2022	Master 1 Gestion des Ressources Humaines - FC
e universitaire de Management	14/02/2022 - 23/03/2022	Master 1 Marketing, vente P. Marketing Digital et Social Media - FA
e universitaire de Management	14/02/2022 - 30/06/2022	Master 1 Marketing, vente P. Marketing Digital et Social Media - FC
e universitaire de Management	14/02/2022 - 30/06/2022	Master 1 Management sectoriel P. Management des Etablissements et des Structures Gerontologiques (MESG) - FC
e universitaire de Management	14/02/2022 - 30/06/2022	Master 1 Management sectoriel P. Management des Organisations Sociales (MOS) - FC
e universitaire de Management	14/02/2022 - 30/06/2022	Master 1 Management sectoriel P. Management des Organisations Sociales (MOS) FOAD
e universitaire de Management	14/02/2022 - 30/06/2022	Master 1 Management sectoriel P. Management de l'Economie Solidaire - Developpement Durable (MES - DD) - FC
e universitaire de Management	14/02/2022 - 30/06/2022	Master 1 Management sectoriel P. Management et Coordination des Petites Unites de Sante (MC - PUS) - FC
e universitaire de Management	14/02/2022 - 30/06/2022	Master 1 Management sectoriel P. Ingenierie et Management de l'Intervention Sociale (IMIS) - FC
e universitaire de Management	14/02/2022 - 30/06/2022	Master 1 Management sectoriel P. Management des organisations en sante - FC

UFR DES SCIENCES : Masters 1 : Calendrier universitaire 2021/2022

Validé par le Conseil de la composante du : 25/06/2021

Pour information : Vacances scolaires 2021-2022 (Zone B) :

Vacances de Toussaint : Du samedi 23 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021
 Vacances de Noël : Du samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022
 Vacances d'hiver : Du samedi 5 février 2022 au lundi 21 février 2022
 Vacances de printemps : Du samedi 9 avril 2022 au lundi 25 avril 2022

Site	Composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre					2ème semestre					Stage*								
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Début des cours	Vacances de Toussaint (le cas échéant)	Fin des cours du 1er semestre	Examens Semestre 1	Début des cours du 2ème semestre	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Fin des cours du 2ème semestre	Examens Semestre 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 1	Examens Session 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 2	Stage inscrit dans maquette hors alternance	Durée de stage minimum	Durée de stage maximum	Durée de stage fixe	Date de début de stage	Date limite de fin de stage
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Biologie, agrosociétés parcours Ecoproduction, biotechnologies végétales et biovalorisation	06/09/2021	06/09/2021	Du 01/11 au 07/11	10/12/2021	du 13/12/2021 au 17/12/2021	03/01/2022	Du 14 au 20/02/2022		11/03/2022	du 14 au 18/03/2022 Filés	08/07/2022	du 20 au 24/06/2022 du 20/06 au 01/07/2022		Oui	8 semaines 280h	16 semaines 560h		21/03/2022	07/07/2022
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Nutrition et sciences des aliments parcours Qualité des aliments et innovation santé	30/08/2021	30/08/2021	Du 01/11 au 07/11	10/12/2021	du 13/12/2021 au 17/12/2021	03/01/2022	Du 14 au 20/02/2022		04/03/2022	du 07/03 au 11/03/2022	24/06/2022	du 30/06/2022 au 01/07/2022		Oui	8 semaines 280h	12 semaines 420h		14/03/2022	10/06/2022

Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	2ème semestre			Stage*					
				Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 1	Examens Session 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 2	stage inscrit dans maquette hors alternance	durée mini	durée maxi	durée fixe	date debut	date limite de fin de stage
PRFS	UFR Santé	M2	Sciences du médicament parcours Drug design	13/07/2022	Du 03/01/2022 au 7/01/2022	15/07/2022	oui	5 mois	6 mois	6mois	à/c du 03/01/2022	08/07/2022

*** Durée des stages :**

Il s'agit de la durée qui a été fixée dans la maquette de formation lors de la demande d'accréditation.

Cas des stages facultatifs de découverte et d'orientation, la durée maximale est de 6 semaines (cf circulaire université du 15 avril 2015).

Autres stages, la durée maximale est de 6 mois (cf loi du 10 juillet 2014 sur l'encadrement des stages.).

La durée doit être fixée selon les modalités suivantes :

Durée fixe, exemple : la maquette indique un stage de 4 mois. Pour valider sa formation, l'étudiant devra effectuer un stage d'une durée de 4 mois, il ne pourra pas dépasser cette durée.

Durée minimum et maximum, exemple : la maquette indique un stage de 4 mois à 6 mois, l'étudiant devra effectuer un stage de 4 mois minimum pour valider sa formation et de six mois maximum pour valider sa formation.

Date limite de fin de stage :

Les équipes pédagogiques doivent coordonner la durée et les périodes de stages avec les dates de jury d'examen.

La date limite des stages ne pourra être fixée au-delà de la date de soutenance des rapports de stage et des mémoires.

Lorsque le jury a délibéré, il n'est plus possible que l'étudiant puisse encore être en stage puisque sa formation est terminée.

Pour les stages de découverte et d'orientation, la date limite est fixée au 15 juillet pour toutes les formations (circulaire universitaire du 13 avril 2015).

Modification du calendrier universitaire 2021-2022-CFVU du 02/03/2022

Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				Stage*						
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Début des cours du 2ème semestre	Vacances d'Hiver	Fin des cours du 2ème semestre	Examens Semestre 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 1	Examens Session 2	Date limite de soutenance des rapports de stages et des mémoires Session 2	stage inscrit dans maquette hors alternance	durée mini	durée maxi	durée fixe	date debut	date limite de fin de stage	
PRFS	UFR Santé	DFGSP2	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 2 ^e a		03/01/2022	du 14/02/2022 au 20/02/2022	30/04/2022	du 09/05/2022 au 24/05/2022			à compter du 23/06/2022		Stage d'Initiation au Développement et à la Recherche	4 semaines	12 semaines		à/c du 01/09/2021	15/07/2022 27/08/2022
PRFS	UFR Santé	DFGSP3	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 3 ^e a		03/01/2022	du 14/02/2022 au 20/02/2022	30/04/2022	du 09/05/2022 au 24/05/2022			à compter du 23/06/2022		Stage d'Initiation au Développement et à la Recherche	4 semaines	12 semaines		à/c du 01/09/2021	15/07/2022 27/08/2022

Argumentaire : Il s'agit d'une erreur dans le calendrier initial. Ce stage est obligatoire dans le cadre de l'UELC en DFGSP2 ou DFGSP3 et il est réalisé pendant les vacances d'été en général dans un laboratoire de recherche. Nous l'étendons à l'année entière pour les étudiants redoublants qui auraient un semestre libre en enseignements.

*** Durée des stages :**

Il s'agit de la durée qui a été fixée dans la maquette de formation lors de la demande d'accréditation.

Cas des stages facultatifs de découverte et d'orientation, la durée maximale est de 6 semaines (cf circulaire université du 15 avril 2015).

Autres stages, la durée maximale est de 6 mois (cf loi du 10 juillet 2014 sur l'encadrement des stages.).

La durée doit être fixée selon les modalités suivantes :

Durée fixe, exemple : la maquette indique un stage de 4 mois. Pour valider sa formation, l'étudiant devra effectuer un stage d'une durée de 4 mois, il ne pourra pas dépasser cette durée.

Durée minimum et maximum, exemple : la maquette indique un stage de 4 mois à 6 mois, l'étudiant devra effectuer un stage de 4 mois minimum pour valider sa formation et de six mois maximum pour valider sa formation.

Date limite de fin de stage :

Les équipes pédagogiques doivent coordonner la durée et les périodes de stages avec les dates de jury d'examen.

La date limite des stages ne pourra être fixée au-delà de la date de soutenance des rapports de stage et des mémoires.

Lorsque le jury a délibéré, il n'est plus possible que l'étudiant puisse encore être en stage puisque sa formation est terminée.

Pour les stages de découverte et d'orientation, la date limite est fixée au 15 juillet pour toutes les formations (circulaire universitaire du 13 avril 2015).

Association	Objet de la manifestation	Date projet	Montant demandé (en €)	Montant proposé (en €)	note
ACT'ifs	Les Ondées	le 4 juin 2022	3 500,00 €	3 500,00 €	
Togoban	Togo 2022 : Partage autour de la communication et de nos cultures	du 29 mai au 19 Juin	2 250,00 €	2 250,00 €	
Pelicaen SH	Projet de Sensibilisation et Dépistage De Diabète au Togo	5 semaines entre Juillet et Aout	2 850,00 €	2 850,00 €	
Pelicaen SH	Santé Sexuelle et précarité menstruelle au Togo	5 semaines entre Juillet et Aout	2 850,00 €	2 850,00 €	
Corpo Sciences Caen	Journée Culturelle	le 5 avril 2022	700,00 €	700,00 €	
Corpo Sciences Caen	Colloque : La place de l'environnement dans les sciences	Le 4 avril 2022	800,00 €	800,00 €	
Corpo Sciences Caen	Week-end à Paris	samedi 5 et dimanche 6 mars 2022	2 800,00 €	2 800,00 €	
FCBN	Nuit de la culture étudiante	le 31 mars 2022	1 300,00 €	1 300,00 €	
FCBN	Valorise ton CV !	Le 15 mars 2022	600,00 €	600,00 €	
Lex Cadomus	Semaine de Défense des Droits	du 4 au 8 avril 2022	1 994,00 €	1 994,00 €	
Lex Cadomus	Normandie Eloquence	le 9 avril 2022	648,38 €	648,38 €	
Lex Cadomus	Coupe des masters	le 26 mars 2022	1 000,00 €	1 000,00 €	1 abstention
TOTAL SUBVENTIONS			21 292,38 €	21 292,38 €	